



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, **Mr Jean GAUQUELIN**, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : HD001
- Variante : CKZ42A
- Version : GAVRT0675MONAH81NGO
- 0.2.1 Nom commercial : C
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3G
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest – France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF630A361FD000179

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0229*07 délivrée le : 2014-04-01 -
et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite(côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2014-10-03

Performances environnementales

46.	Niveau sonore: A l'arrêt	77dB(A) à un régime de 1350 tr/min 75
47.	En marche (dB(A))	Euro VI-B
48.	Niveau des émissions d'échappement: Emissions d'échappement: Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	(EU)595/2009*64/2012B
	1. Procédure d'essai: WHSC-ESC	CO (g/kWh): 0.0395 THC (g/kWh): 0.0167 NOx (g/kWh): 0.2582 NH3 (ppm): 0.7 Particules (masse) (g/kWh): 0.0025 Particules (nombre) (#/kWh): 0.8E+11
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---
	2. Procédure d'essai: WHTC-ETC	CO (g/kWh): 0.0957 THC (g/kWh): 0.0123 NHMC (g/kWh): --- CH ₄ (g/kWh): --- NOx (g/kWh): 0.2225 NH3 (ppm): 0.7 Particules (masse) (g/kWh): 0.002 Particules (nombre) (#/kWh): 0.71E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*64/2012B
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	---
52.	Remarques: N° CNIT(valable uniquement pour la France):	--- N3GRENTR339J393